

CALENDRIER

Les modules en présentiel se dérouleront à l'INSET de Montpellier. Ces journées sont toutes obligatoires.

Le [calendrier](#) du cycle est à votre disposition.

PRESENTATION

Pour pouvoir disposer du dossier de candidature, il est obligatoire de s'inscrire au WEBINAIRE de présentation qui se déroulera le **10 septembre 2026 de 16h30 à 18h**. Ce webinaire présente les enjeux et les modalités d'organisation du cycle de formation professionnelle « cadres en charge de la protection de l'enfance » tel est l'objectif de ce webinaire. Être bien informé sur l'opportunité de s'inscrire au cycle tel est l'enjeu pour les stagiaires. La présentation sera faite par l'organisateur (INSET) et l'intervenant fil rouge du cycle.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Étape 1 : S'inscrire



Après accord de votre responsable hiérarchique pour suivre ce cycle dans son intégralité, votre référent formation doit vous inscrire au WEBINAIRE de présentation sur la plateforme d'inscription en ligne (IEL), avec le code **48 SXEN0 012**

La date limite d'inscription est le 03/09/2026

Étape 2 : Dossier de candidature



A l'issue du webinaire, le dossier de candidature sera envoyé aux inscrits.

SÉLECTION DES PARTICIPANTS

Une pré-sélection est effectuée, sur la base des dossiers **complets** reçus, par un comité pédagogique. Les candidats retenus à cette étape seront convoqués devant un jury à distance pour exprimer leurs motivations.

Le CNFPT favorise la proximité géographique. Ce critère pourra être pris en compte au moment de la sélection. Les candidats sont invités, chaque fois que possible, à demander leur inscription dans l'Institut le plus proche de leur résidence administrative.

CONVOICATIONS

Si votre candidature est retenue, nous procéderons à **votre inscription** à l'ensemble des modules du cycle, et vous recevrez une convocation pour chacun des modules.

MODALITÉS PRATIQUES

Concernant la prise en charge de l'hébergement, des transports et de la restauration, vous pouvez consulter la page « informations pratiques » : [INSET de Montpellier : informations pratiques](#).



N'engagez aucun frais de déplacement tant que vous n'avez pas reçu de convocation pour le module concerné. **Nous vous suggérons fortement** de prendre des billets échangeables et remboursables.

* **Si vous êtes agent, agente d'une Collectivité d'Outre-Mer**, vous devez impérativement obtenir l'accord de prise en charge des vols par la Délégation CNFPT de rattachement **au plus tôt**.

Une [Fiche Pratique DROM-COM](#) est à votre disposition.

CONTACTS

Service Evolutions professionnelles – INSET de Montpellier

Inscriptions :

Assistante : Nathalie OEIL nathalie.oeil@cnfpt.fr

Pédagogique : Dominique DELBARD dominique.delbard@cnfpt.fr

